

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-012

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise Hexactus 2, rue des Platanes 59840 PERENCHIES, afin d'effectuer des travaux sur les cheminées au 42, Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 42, Place du Général de Gaulle (Crédit Agricole), et ce, le **vendredi 3 février 2023 toute la journée.**

L'entreprise HEXACTUS est autorisée à poser une nacelle devant le 42 Place du Général de Gaulle, celle-ci sera balisée et une signalisation sera mise en place pour les piétons.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise HEXACTUS.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT

Fait à WORMHOUT, le 17 janvier 2023

Le Maire

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 17/01/2023
Le Maire
Frédéric DEVOS

